



Donation aux parents d'un bien soumis à un bail rural

Par **Mimi7422**, le **18/02/2025** à **11:38**

Bonjour,

En 2020, j'ai souhaité arrêter mon exploitation agricole et mes parents m'ont fait une donation pour solder le crédit du foncier (bâtiments et terres) malgré le fait que je leur ai dit que je ne voulais plus de ces biens. Mon frère (et ma mère) étant exploitants agricole dans leur propre ferme chez mes parents, on a voulu exploiter ces biens pour lesquels ils me paient un fermage. Vouloir leur rendre service, j'ai accepté même sans argent mais ma mère a voulu verser un fermage.

Aujourd'hui mon frère ne prend pas du tout soin de ces biens et j'ai parlé à ma mère de mon souhait de vendre ces biens car je n'ai pas les moyens de les entretenir. Lorsqu'elle en a parlé avec lui elle m'a envoyé un message où elle précise je cite " *Tu vas pouvoir faire un courrier, il s'en fout. Il m'a répondu qu'il n'achètera pas et que tu ne peux pas le virer*". Chose qui est vraie car le bail rural protège l'agriculteur ce que je trouve bien. Mais dans mon cas, vu que mon frère est une personne sans morale avec un parcours judiciaire lourd, la communication n'est pas possible.

Étant donné que la loi ne me permet pas de vendre ces biens sans qu'un repreneur agricole ne soit intéressé (ce qui avec un agriculteur en location est impossible, j'ai essayé), puis je faire un don de ces biens à mes parents.

Ainsi je leur rend plus ou moins le bien qui ne m'intéressait pas déjà à l'époque, eux ils récupéreront l'argent du fermage et moi je me libère de ces biens qui se délabrent petit à petit.

Merci pour votre aide.

Cordialement.